

DECISION DU MAIRE N° 41 - 23

**Objet : Avenant N° 1 – Marché n° 2022 TX ST 02 Création d'une école de musique
Lot n° 9 Chauffage Ventilation**

Nous, Maire de Lèves,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 19-20 du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 qui fixe le champ des délégations du Maire, et notamment son paragraphe 4,

Vu le marché n° 2022-TX-ST-02 notifié le 17 02 2023 signé avec l'entreprise LGC euroval 34 rue du val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE pour le lot n°9 -chauffage ventilation de 149 600 euros HT, soit 179 520 euros TTC,

Vu la nécessité de procéder à une modification des travaux par des prestations complémentaires :
Mise en conformité de l'alimentation gaz

Vu le devis n° 23 20462 du 19 septembre 2023 mentionnant une plus-value se soldant par une incidence financière de 1032,87 euros HT, soit 1 239,44 euros TTC ;

Considérant la nécessité des travaux et de modifier par avenant le marché correspondant.

DECIDONS

Article 1^{er} : Autorise la signature de l'avenant n° 1 d'un montant global de 1032,87 euros HT, soit 1 239,44 euros TTC fixant le nouveau montant du marché à 150 632,87 € HT soit 180 759,44 € TTC pour les travaux réalisés ci-dessus.

Article 2 – Les autres termes du contrat restent inchangés.

Article 3 : Le Maire de Lèves et le comptable public assignataire (TP Chartres-métropole) sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Lèves, le 19 octobre 2023



Le Maire,

Rémi MARTIAL

Construction d'une école de musique

28300 LEVES

**AVENANT N°1
au marché en date du 17 février 2023
Lot n°9-Chauffage Ventilation**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS:

Maître d'ouvrage:

COMMUNE DE LEVES

4 place de l'Eglise

28300 LEVES

Représentée par son Maire

d'une part,

L G C

ZI Euroval - 34 rue du Val de l'Eure

28630 FONTENAY SUR EURE

représentée par M. Baptiste LAIZEAU, gérant

n° SIRET 439 344 946 00017

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 - OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet :

1 - de modifier la masse des travaux par les prestations complémentaires ou modificatives suivantes selon devis n°23.20462 du 19/09/2023 joint au présent avenant:

* mise en conformité de l'alimentation gaz

Montant HT de la prestation

1 032,87 €

Article 2 - MONTANT DE L'ACTE MODIFICATIF

Le montant de l'acte modificatif relatif aux travaux décrits ci-dessus est de :

Montant HT: 1 032,87 €

TVA 20% 206,57 €

Montant TTC **1 239,44 €**

Article 3 - DELAI D'EXÉCUTION

Compris dans le délai d'exécution contractuel

Article 4 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	HT	TVA	TTC
MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	149 600,00	29 920,00	179 520,00
ACTE MODIFICATIF N° 1	1 032,87	206,57	1 239,44
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	150 632,87	30 126,57	180 759,44

Le nouveau montant TTC du marché est de :

cent quatre vingt mille sept cent cinquante neuf euros quarante quatre centimes

Soit une plus-value de 0,69%

Article 5 - AUTRES CLAUSES

À l'exception des stipulations ci-dessus, les autres clauses et conditions du marché initial demeurent inchangées.

L'entreprise

À Fontenay sur Eure

Le 12/10/2023

**Baptiste
LAIZEAU**

Signature
numérique de
Baptiste LAIZEAU
Date : 2023.10.12
08:37:38 +02'00'

Le Maître d'Œuvre

À TOURS

Le 11 octobre 2023

Le Maître d'Ouvrage

À

Le



Le Maire,

Rémi MARTIAI

P.J.

devis n°23.20462 du 19/09/2023



N/réf : Devis N° 23.20462

Règlement

**Mairie de Lèves
4 Place de l'église
28300 LEVES**

Dossier suivi par : Chris LE GRIVES

Ecole de musique de Lèves - Mise en conformité du raccordement gaz de la chaufferie

TVA acquittée sur les encaissements

Fontenay sur Eure le 19/09/2023

N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
1	MISE EN CONFORMITÉ DE L'ALIMENTATION GAZ				
1.1	Dépose du coffret gaz non réutilisé existant, non compris rebouchage et reprise d'enduit de façade.	ens	1,000	129,66	129,66
1.2	Raccord PEHD/Acier	U	1,000	179,69	179,69
1.3	Remontée en tube acier noir T3 spécial gaz compris bande grasse anti-corrosion	ens	1,000	448,88	448,88
1.4	Boitier rouge SVD	ens	1,000	77,76	77,76
1.5	Vanne de barrage gaz	ens	1,000	44,91	44,91
1.6	Protection mécanique sur la remontée en façade.	ens	1,000	65,25	65,25
1.7	Essais en pression du réseau et remise en gaz du réseau.	ens	1,000	86,72	86,72
	MISE EN CONFORMITÉ DE L'ALIMENTATION GAZ				1 032,87

Montant H.T. 1 032,87 €
T.V.A. à 20,00 206,57 €
Montant T.T.C. 1 239,44 €